



Propos calomnieux, perte de ca pour fausse réservation

Par **mistral123**, le **13/06/2011** à **09:22**

Bonjour, je suis propriétaire d'un restaurant et cela fait la deuxième fois que des personnes mal attentionnés me réserve le restaurant pour soit disant des groupes (1er par téléphone qui était faux 25 personnes et hier par email 31 personnes ils ont même pris le logo d'une association "interclub de Nimes qui rassemble par exemple le Lion's club entre autre pour me faire croire à cette histoire et je suis pourtant tomber dans le panneau en général je demande un acompte mais vu l'association et vu qu'il n'y avait qu'une semaine avant le repas) vous pouvez imaginer la perte d'exploitation de ces deux jours le préjudice morale aussi . De plus, je pense que ces même personnes depuis un certain temps laissent sur des forums et sur des sites comme "koifaire" des commentaires très désagréable sur mon établissement. Hier j'ai voulu porter plainte au prés de la gendarmerie qui n'ont pas voulu la prendre car pour eux c'est du civil. Je suis prés à entamer une procédure contre ces personnes pourriez vous m'informer de la démarche à suivre dans mon cas. Cordialement

Par **mimi493**, le **13/06/2011** à **17:44**

Commencez par faire constater par un huissier les propos diffamatoires sur le site que vous citez, puis portez plainte en diffamation (les propos doivent avoir moins de 3 mois) Refusez les réservations de groupe sans versement d'une somme en acompte